



REPUBLIQUE TOGOLAISE

FEUILLE DE ROUTE POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTEME ALIMENTAIRE AU TOGO DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2030

RAPPORT CONSOLIDE AU TERME
DES CONCERTATIONS NATIONALES
DANS LE CADRE DES PREPARATIFS
DU TOGO AU SOMMET MONDIAL
SUR LES SYSTEMES ALIMENTAIRES

Juillet 2023



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



SOMMAIRE

I.	CONTEXTE	2
II.	DEMARCHE METHODOLOGIQUE	3
	2.1. Concertations régionales : Collecte d'informations et contributions	3
	2.2. Analyse et synthèse des informations.....	3
	2.3. Élaboration de la Feuille de route nationale	3
	2.4. Validation de la feuille de route	3
III.	SITUATION DU SYSTEME ALIMENTAIRE AU TOGO	4
3.1	Etat des lieux du système alimentaire.....	4
	3.1.1 Etat de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	4
	3.1.2 Ressources naturelles et production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique	4
	3.1.3 Evolution de la production et de la productivité agricoles	4
	3.1.4 Vulnérabilité et résilience de la population	6
	3.2. Analyse FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces) du système alimentaire au Togo.....	7
IV.	VISION, OBJECTIFS DE LA FEUILLE DE ROUTE DU SYSTEME ALIMENTAIRE	9
	4.1. Vision	9
	4.2. Objectifs.....	9
V.	PRIORITES STRUCTURANTES POUR LE RENFORCEMENT DU SYSTEME ALIMENTAIRE A L'HORIZON 2030.....	10
	5.1. Systèmes de production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique durables et résilients aux changements climatiques	10
	5.2. Valorisation des produits agricoles et accès durable aux marchés.....	13
	5.3. Alimentation saine et nutritive et mécanismes de résilience des populations togolaises	14
	5.4. Promotion de la dimension genre pour un système alimentaire équitable et résilient	15
	5.5. Renforcement de la gouvernance et des mécanismes de financement innovants du système alimentaire	16
	5.5.1. Renforcement de la gouvernance	16
	5.5.2. Accès au financement et à la promotion des initiatives privées.....	18
VI.	CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI -EVALUATION	19
6.2.	Arrangements institutionnels.....	19
	6.2.1. Coordination stratégique	19
	6.2.2. Coordination opérationnelle	19
6.3.	Système de suivi-évaluation.....	19
6.4.	Risques et mesures de mitigation	20
VII.	Stratégie de mobilisation des ressources financières	20
VIII.	CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE	22
IX.	ANNEXE1 : MATRICE DE LA FEUILLE DE ROUTE	25

I. CONTEXTE

Le Togo est un pays d'Afrique occidentale subsaharienne d'une superficie de 56 600 km² qui partage ses frontières avec le Ghana à l'Ouest, le Burkina Faso au Nord et le Bénin à l'Est, et dispose d'une façade maritime (Océan Atlantique) au Sud, d'environ 50 km. La population est estimée à 8,095 millions d'habitants en 2022 dont 51,3% de femmes avec une croissance moyenne entre 2010 et 2022 estimée à 2,3% par an. Elle est en majorité rurale avec 57,1% contre 42,9% en milieu urbain (RGPH5).

L'économie du pays repose en grande partie sur les exportations de phosphates et de produits agricoles. En effet, l'agriculture occupe une place d'intérêt et hautement stratégique pour l'économie togolaise d'autant plus que le Togo bénéficie de la combinaison d'un bon climat tropical avec des précipitations annuelles oscillant entre 1 000 et 1 500 mm et de terres arables estimées à 3,6 millions d'hectares dont seulement 45% sont mises en valeur. Ce potentiel offre un environnement favorable à la production de variétés de cultures telles que les céréales (maïs, sorgho, fonio, mil et riz), les racines et tubercules (igname, manioc, taro, pomme de terre et patate douce), les légumineuses et oléagineux (niébé, arachide, sésame, soja), les cultures maraîchères (tomate, oignon, piment, aubergine, etc.), les cultures de rente (coton, café, cacao, anacarde, karité) et les fruits (mangue, ananas, agrumes, etc.)

La contribution du secteur primaire à la croissance réelle du PIB est passée de 21,3% en 2020 à 20,6 %, en 2022, soit une baisse de 0,7 % (MPDC¹, 2022). En effet, le contexte socioéconomique du Togo a été marqué depuis 2020 par plusieurs crises notamment les crises climatiques, la pandémie au coronavirus « Covid-19 », les attaques terroristes et la crise Russo- Ukrainienne. Ces crises ont rendu vulnérables les populations et ont décélééré les efforts de croissance du taux moyen enclenchés depuis les années 2010.

Malgré les performances relativement bonnes des filières agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques, l'impact du secteur agricole sur l'amélioration des conditions de vie des populations rurales reste modeste. Le taux de pauvreté en milieu rural est de 58,8% en 2019 contre une moyenne nationale 45,5%. Environ 58,8% des ménages ruraux souffrent d'insécurité alimentaire contre 26,5% des ménages urbains.

Les systèmes alimentaires constituent une préoccupation majeure aux échelles internationales et nationales pour répondre aux nombreux enjeux et défis que rencontrent l'agriculture, l'environnement et la santé. Ces systèmes alimentaires correspondent à l'ensemble des règles de fonctionnement, des modes d'organisation, des technologies et des pratiques qui prennent en compte la gestion des déchets ou des résidus alimentaires, mais exclut les coproduits destinés à des usages non-alimentaires.

Au regard d'un tel contexte, le sommet mondial sur les systèmes alimentaires tenu à New York en 2021 avait pour objectif de transformer les systèmes alimentaires pour éliminer la faim, faire reculer les maladies d'origine alimentaire et soigner la planète en vue de permettre la progression vers la réalisation des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

¹ Ministère de la planification du développement et de la coopération

Le Sommet de juillet 2023 constitue une opportunité pour le Togo en tant que partie prenante, de disposer de sa feuille de route pour un système alimentaire durable. La feuille de route constitue l'opérationnalisation de cette voie nationale à l'horizon 2030.

II. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

L'élaboration de la feuille de route sur le système alimentaire au Togo s'est déroulée selon une approche méthodologique, en se conformant aux directives établies par le Secrétariat des Nations Unies pour la conduite des concertations des États membres. Ce processus a été participatif et inclusif en quatre étapes :

2.1. Concertations régionales : Collecte d'informations et contributions

Cette étape a été marquée par des consultations nationales surtout les rencontres d'échanges avec les acteurs des chaînes de valeur agricole de janvier à avril 2023. Les fora organisés dans les cinq régions économiques du pays en présence du Chef de l'Etat ont permis à ces différents acteurs d'exprimer librement des attentes espérées du gouvernement et de leurs efforts de contribution pour la transformation structurelle de l'agriculture togolaise, et partant de là, du système alimentaire au Togo.

Le processus d'élaboration a suivi une approche gestion axée sur les résultats (GAR), en respectant les principes suivants : (i) l'intégration des systèmes (ii) la transparence et la redevabilité, (iii) la participation et l'appropriation communautaire, (iv) l'équité et le respect de la personne humaine, (v) le partenariat, (vi) la déconcentration et la décentralisation.

2.2. Analyse et synthèse des informations

Les données quantitatives et qualitatives recueillies auprès des parties prenantes ont fait l'objet d'une analyse approfondie (analyse FFOM). Les résultats de cette analyse ont permis d'identifier les principaux enjeux, les défis spécifiques du système alimentaire du Togo. Cette étape a joué un rôle crucial dans la formulation de la vision commune et dans l'identification des priorités stratégiques du développement du système alimentaire durables et inclusifs au Togo.

2.3. Élaboration de la Feuille de route nationale

Sur la base des résultats obtenus de l'analyse et des discussions avec les différentes parties prenantes, la feuille de route nationale sur le système alimentaire a été élaborée. Ce document stratégique définit les orientations stratégiques et les actions concrètes à entreprendre pour promouvoir un système alimentaire durable et inclusif dans le pays.

2.4. Validation de la feuille de route

L'atelier de validation de la feuille de route sur le système alimentaire s'est déroulé du 18 au 19 juillet 2023 à Lomé. Cet atelier a réuni plus d'une centaine de participants provenant des différents secteurs. Les participants ont eu l'opportunité d'examiner en détail le contenu de la feuille

de route, de partager leurs commentaires, de proposer des amendements et de discuter des différentes orientations stratégiques. Cette approche participative a favorisé la prise en compte des différentes perspectives et assuré l'appropriation de la feuille de route par l'ensemble des parties prenantes.

III. SITUATION DU SYSTEME ALIMENTAIRE AU TOGO

3.1 Etat des lieux du système alimentaire

3.1.1 Etat de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Le contexte socioéconomique du Togo a été marqué depuis 2020 par plusieurs crises notamment la pandémie au coronavirus « Covid-19 », les crises climatiques, les attaques terroristes et la crise Russo- Ukrainienne. Ces crises ont rendu vulnérables les populations et ont décélééré les efforts de croissance du taux moyen enclenchés depuis les années 2010.

Malgré les performances relativement bonnes des filières agro-sylvo pastorales et halieutiques, l'impact du secteur agricole sur l'amélioration des conditions de vie des populations rurales reste à améliorer.

L'analyse des résultats du bilan alimentaire montre que l'apport calorique sur la période de consommation prévisionnelle d'octobre 2022 à septembre 2023 est de 2 727 Kcal/personne/jour ; ce qui traduit une bonne disponibilité alimentaire très satisfaisante. L'apport calorique de la production végétale durant cette période représente 85% de l'apport global.

Les financements mis en place dans le cadre des interventions en cours sont importants mais restent insuffisants au regard de l'ampleur des défis à relever. Il est donc indispensable de mobiliser suffisamment de ressources additionnelles pour soutenir plus de producteurs vulnérables pour produire davantage, mais aussi pour diversifier les sources d'alimentation et de revenu pour consolider la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

3.1.2 Ressources naturelles et production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique

L'agriculture togolaise qui occupe environ 70% de la population active est considérée comme le principal moteur de l'économie nationale. Le pays a une grande dotation en terres arables et dispose d'un potentiel agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique généralement favorable aux activités agricoles. La productivité agricole est à croissance stable pour l'ensemble des principales cultures vivrières stratégiques. Dans l'ensemble, le secteur agricole demeure structurellement sensible aux aléas climatiques. De plus l'agriculture togolaise a d'énormes difficultés à accéder aux ressources productives ainsi qu'à l'encadrement technique adéquat et à la formation technique adaptée.

3.1.3 Evolution de la production et de la productivité agricoles

❖ Productions végétales

Les cultures vivrières représentent 70% de l'ensemble de la production agricole et sont majoritairement destinées à la consommation nationale. Elles assurent cependant des revenus non négligeables aux producteurs, du fait de la demande permanente. Ce sont principalement les céréales et les tubercules. Les céréales en moyenne, représentent 56% de l'apport calorifique total des produits végétaux et occupent 60% environ des superficies consacrées aux produits vivriers. La production des céréales de la campagne 2022-2023 s'élève à 1 439 851 tonnes.

La production des plantes à racines et tubercules est de 2 238 530 tonnes. Pour ce qui est des légumineuses et d'oléagineux la production est de 519 440 tonnes. Toutes ces productions sont en hausse par rapport à la campagne précédente avec un bilan céréalier excédentaire.

❖ **Productions animales**

Au niveau de la production animale, l'évolution des effectifs du cheptel au Togo de 2011 à 2021 met en évidence une augmentation constante des bovins qui sont passés de 424 527 en 2014 à 473 582 en 2019. La même tendance est observée pour les ruminants (ovins/caprins) qui sont passés de 3 485 365 en 2014 à 6 928 273 en 2021. De même, l'effectif de porcins a évolué à la hausse passant de 931 014 à 1 129 336 entre 2014 et 2021. Enfin, le nombre de volailles a sensiblement augmenté au cours de la même période (de 14 613 344 à 30 672 748). Toutefois, le taux de couverture des besoins en produits carnés est largement déficitaire et la consommation de viande et abats par habitant et par an est estimée à 7,5 kg alors que la norme préconisée est de 12 kg par habitant/an. Pour la filière lait, la couverture moyenne est d'un (01) litre soit 0,9 kg de lait par habitant par an contre 29 kg recommandés par habitant/an. La couverture moyenne (2021) en produits halieutiques est d'environ 5,8 kg/habitant/an au lieu de 12 kg par habitant/an.

Par conséquent, le pays importe annuellement des animaux sur pied (environ 30.000 têtes de bovins, 40.000 têtes d'ovins et caprins, 1 million de volailles), des produits carnés (10.000 T) et halieutiques (40.000 T) pour combler le déficit.

❖ **Productions halieutiques**

Au Togo, la pêche joue un rôle important dans l'économie nationale. Elle est principalement dominée par la pêche maritime (60 à 80%). La comparaison des productions en fonction des types de pêche montre une nette prédominance de la pêche artisanale maritime et de la pêche continentale. La production de la pêche continentale est passée de 5 000 tonnes en 2011 à 6 300 tonnes en 2021, Celle de la pisciculture a évolué de 20 tonnes en 2011 à 1 000 tonnes en 2021. Quant à la pêche industrielle, la production a augmenté de 102 à 150 tonnes sur la même période. Pour la pêche artisanale maritime, la moyenne de production est de 16 000 tonnes. Les projections pour la campagne 2023 sont estimées à 20 050 tonnes soit une hausse de 3,08% par rapport à la campagne précédente mais en baisse de 13,98% par rapport à la moyenne des cinq dernières années (DSID, 2022).

❖ **Productions fauniques**

La production faunique au Togo comprend une diversité d'espèces animales, notamment des mammifères, des oiseaux, des reptiles, des amphibiens et des poissons. Le pays abrite plusieurs aires protégées et réserves naturelles qui jouent un rôle important dans la préservation de la biodiversité et la conservation de la faune. Il existe 81 aires protégées couvrant 14% du territoire national et dont les plus importantes sont : FAZAO-MALFAKASSA, OTI KERAN-MANDJOURI, Togodo, AOU-MONO, AMOU MONO, ASSEVE, ABDOULAYE, ALEDJO, FOSSE AUX LIONS, etc.

Parmi les espèces emblématiques que l'on peut trouver au Togo, on compte les éléphants, les buffles, les antilopes, les hippopotames, les crocodiles, les chimpanzés et les différentes espèces d'oiseaux. Cependant, en raison de la pression exercée par la chasse illégale, la dégradation de l'habitat et d'autres activités humaines, certaines espèces sont en danger ou ont disparu de certaines régions.

Le gouvernement togolais, en collaboration avec des organisations nationales et internationales, déploie des efforts pour protéger la faune et préserver les habitats naturels. Des initiatives

de conservation sont mises en œuvre, telles que le renforcement des mesures de lutte contre le braconnage, la sensibilisation de la population locale à l'importance de la conservation et la création de zones protégées supplémentaires.

3.1.4 Vulnérabilité et résilience de la population

La vulnérabilité du secteur de l'agriculture résulte essentiellement de la production végétale. Selon la quatrième communication sur les changements climatiques, l'indice de vulnérabilité évalué à 0,70 restera élevé avec une légère augmentation pour atteindre la valeur de 0,75 à l'horizon 2050 contre une moyenne tolérée allant de 0,4 à 0,6.

Le secteur de la foresterie et autres affectations des terres (FAT) sont vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques. L'indice de vulnérabilité du secteur est de 0,59 mais l'indice de vulnérabilité aux facteurs climatiques stressants est élevé dans toutes les régions sauf dans la région des Plateaux où cet indice est moyen (0,51). A l'horizon 2050, la vulnérabilité de ce secteur sera aggravée au niveau national avec un indice de 0,63 correspondant à une vulnérabilité élevée.

La vulnérabilité du secteur des ressources en eau est reflétée par les fortes températures, l'irrégularité et la modification de la distribution des précipitations se reflètent par une diminution des stocks d'eau au niveau des nappes souterraines et des eaux de surface. Cette situation du secteur de l'eau s'observe plus dans la région des savanes. Sur la base de l'indice standardisé de précipitation (SPI), les années comprises entre 1961 et 2018 sont dominées par la sécheresse modérée voire sévère dans les régions de la Kara et Maritime. Les impacts associés sont le tarissement précoce des puits et des cours d'eau, l'ensablement des cours d'eau, l'intrusion saline dans le continental terminal et la pollution de l'eau.

Au Togo, 3,01% de la population bénéficie du système d'assurance sociale. Pour ce qui concerne les agriculteurs qui représentent plus de 60% des actifs, les efforts se font pour rendre le secteur moins vulnérable. C'est ainsi que le Togo a souscrit à l'assurance African Risk Capacity (ARC), destinée à indemniser les victimes de la sécheresse. Par ailleurs, le pays avance résolument vers l'assurance maladie universelle.

Les effets du changement climatique, combinés à la pandémie de COVID-19 et à la crise alimentaire résultant de la guerre en Ukraine, ont des impacts sur la sécurité alimentaire au Togo. Les agriculteurs en particulier en subissent les conséquences et ont un accès limité aux intrants et aux services agricoles.

3.2. Analyse FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces) du système alimentaire au Togo

Forces	Faiblesses
<p>Au niveau de la production</p> <ul style="list-style-type: none"> - existence d'un potentiel en terres arables d'environ 3,6 millions d'ha, de terres irrigables de plus de 536 800 ha dont 6 200 ha sont équipés d'un système d'aménagement hydro-agricole ainsi que de bas-fonds de l'ordre de 175 000 ha facilement aménageables ; - existence de ressources naturelles (biodiversité, eau, forêt etc.) ; - élaboration d'un plan directeur de l'agriculture irriguée avec une disponibilité annuelle en eau de surface de plus de 10 milliards de m³ et 5,7 milliards de m³ d'eau souterraine ; - existence de structures de recherche et de vulgarisation avec des acquis importants en termes de technologies ; - existence de la carte de fertilité des sols et la diffusion des fiches de recommandations de fertilisation adaptée pour les principales cultures ; - existence d'aménagements hydroagricoles ; - mise en œuvre du projet pilote d'insémination artificielle des bovins à partir de races étrangères avec des résultats concluants ; - existence d'un cheptel diversifié estimé en 2022 à un effectif de 483 051 bovins, 5 453 571 caprins, 1 991 387 ovins, 33 126 567 têtes de volaille et 1 151 921 têtes de porcins ; - intensification de la lutte contre les maladies animales et la gestion des foyers épidémiologiques (charbon bactérien, rage canine, grippe aviaire, etc.) ; - déploiement de 120 stations météorologiques pour les prévisions pour une cible de 400 à l'horizon 2025 ; - création des instituts de formation en alternance pour le développement (IFAD) pour l'élevage et l'aquaculture ; - prise en compte du genre dans le cadre du système alimentaire <p>Au niveau de la transformation</p> <ul style="list-style-type: none"> - - création en cours des centres régionaux de mécanisation agricole pour la mise à disposition des services de mécanisation agricole ; - construction en cours de 7 centres de transformation 	<p>Au niveau de la production</p> <ul style="list-style-type: none"> - faible productivité agricole pour certaines spéculations ; - faible maîtrise de l'eau ; - faible mécanisation agricole ; - accès limité aux facteurs de production (les semences animales et végétales, foncier, crédit) ; - faible financement des activités agro-sylvo-pastorales, halieutiques, et de conservation de la biodiversité ; - manque de main d'œuvre agricole ; - difficulté d'accès aux bassins de production ; - effet néfaste des changements climatiques (inondation, sécheresse, glissement de terrain) ; - faible adoption des nouvelles techniques agricoles. <p>Au niveau de la transformation</p> <ul style="list-style-type: none"> - faible capacité de transformation des produits agricoles ; - faible compétitivité des produits transformés par rapport aux produits importés ; - coût élevé des facteurs de production (l'énergie, transport, eau) ; - faible organisation des acteurs ; - faible connaissance des normes de qualité et des bonnes pratiques de transformation ; - faible accès aux financements. <p>Au niveau de la distribution</p> <ul style="list-style-type: none"> - accès limité aux marchés ; - volatilité des prix des produits ; - systèmes d'information sur les marchés peu performants ;

Forces	Faiblesses
<p>agroalimentaire (CTA) sur 11 prévus dans l'agropole de la région de la Kara ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - émergence du secteur de la transformation agro-alimentaire avec la création de la plateforme industrielle à Adétikopé (PIA) pour la transformation des produits agricoles (soja, coton etc.) et la production d'engrais minéral ; - existence d'unités de transformation (abattoirs, huileries, rizeries etc.) ; <p>Au niveau de la distribution</p> <ul style="list-style-type: none"> - existence d'un port en eau profonde pour accueillir les navires gros porteur ; - existence d'une aérogare moderne pour les flux aériens ; - existence de magasins de stockage ; - existence d'une agence nationale de sécurité alimentaire pour la mobilisation de stocks de produits vivriers ; - existence d'un ministère dédié aux pistes rurales et désenclavement. <p>Au niveau de la consommation</p> <ul style="list-style-type: none"> - existence d'un ministère dédié à la promotion de la consommation locale ; - existence d'un mois dédié à la consommation locale (Octobre). <p>Au niveau de la gouvernance</p> <p>Mise en place de l'agence de transformation agricole (ATA) pour lever les facteurs de blocage et accélérer la transformation structurelle et durable du secteur agricole au Togo</p>	<ul style="list-style-type: none"> - infrastructures ferroviaires peu développées <p>Au niveau de la consommation</p> <ul style="list-style-type: none"> - faible consommation des produits locaux ; - prix élevé des produits locaux transformés par rapport au produits importés ; - faible contrôle de la qualité des produits sur le marché ; - faible niveau de revenu de la population
Opportunités	Menaces
<p>Au niveau de la production</p> <ul style="list-style-type: none"> - bonne adhésion des acteurs à la base aux initiatives touchant la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; - choix par le gouvernement, d'un développement intégré du secteur agricole à travers le déploiement de 10 pôles de croissance agricoles (agropoles) ; - excédent alimentaire depuis des années ; - déconcentration de plusieurs structures de crédit - existence d'une structure sous régionale de recherche et de formation spécialisée en Sciences aviaires (CERSA) ; - processus de digitalisation de l'appui conseil dans le domaine de l'agriculture. 	<p>Au niveau de la production</p> <ul style="list-style-type: none"> - changements climatiques ; - émergence des épizooties et ravageurs de cultures ; - forte dépendance à la pluviométrie ; - risque sécuritaire ; - problèmes fonciers ; - fortes pressions démographiques sur les ressources naturelles <p>Au niveau de la transformation</p> <ul style="list-style-type: none"> - coût élevé des équipements et matériels ; - coût élevé des certifications.

Forces	Faiblesses
<p>Au niveau de la transformation</p> <ul style="list-style-type: none"> - existence de partenaires techniques et financiers ; - existence de partenariats bilatéral et multilatéral (AGOA, Commonwealth, etc.) ; - climat des affaires amélioré ; - existence des structures de formation spécialisée en nutrition, sécurité sanitaire et qualité des aliments. <p>Au niveau de la distribution</p> <ul style="list-style-type: none"> - existence d'espace régional et international de promotion des produits togolais (foires, salons, journées promotionnelles, etc.) ; - existence de marché sous régional et international ; - existence de partenariats commerciaux bilatéral et multilatéral ; - libre circulation des personnes et des biens dans l'espace sous régional et continental. <p>Au niveau de la consommation</p> <ul style="list-style-type: none"> - existence du programme sous régional FSRP, de la Direction nutrition et de l'Université de Kara qui forment sur la transformation des aliments à haute valeur nutritive. 	<p>Au niveau de la distribution</p> <ul style="list-style-type: none"> - fluctuation du marché et des finances ; - crises sanitaires et sécuritaires ; - importation de produits très compétitifs par rapport aux produits nationaux ; - porosité des frontières. <p>Au niveau de la consommation</p> <ul style="list-style-type: none"> - utilisation anarchique des produits phytosanitaires de synthèse ; - concurrence des produits importés.

IV. VISION, OBJECTIFS DE LA FEUILLE DE ROUTE DU SYSTEME ALIMENTAIRE

4.1. Vision

A l'horizon 2030, le Togo dispose du système alimentaire performants basés sur l'action conjuguée d'un partenariat public-privé, garantissant la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité des aliments nutritifs et sains pour toutes les couches sociales de la population et une production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique répondant aux besoins nationaux.

4.2. Objectifs

L'objectif général de cette feuille de route est d'apporter des pistes d'actions réformatrices afin que le Togo dispose d'un système alimentaire durable, résilient et équitable, répondant aux besoins réels des populations pour un capital humain suffisamment productif et un développement socio-économique inclusif et durable à l'horizon 2030.

Spécifiquement il s'agira de :

- ✓ développer des systèmes de production durables et résilients aux chocs exogènes ;
- ✓ valoriser les produits agricoles et faciliter leur accès durable aux marchés ;
- ✓ garantir une alimentation saine et nutritive pour tous ;
- ✓ promouvoir la dimension genre pour un système alimentaire équitable et résilient ;

- ✓ renforcer la gouvernance et promouvoir les mécanismes de financement innovants du système alimentaire .

V. PRIORITES STRUCTURANTES POUR LE RENFORCEMENT DU SYSTEME ALIMENTAIRE A L'HORIZON 2030

Au vue de l'analyse FFOM ci-dessus, il ressort cinq (5) principales priorités pour l'amélioration du système alimentaire au Togo à savoir : (i) systèmes de production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique durable et résilients aux changements climatiques ; (ii) valorisation des produits agricoles et l'accès durable aux marchés ; (iii) alimentation saine et nutritive et mécanismes de résilience des populations togolaises ; (iv) promotion de la dimension genre pour un système alimentaire équitable et résilient et (v) renforcement de la gouvernance et des mécanismes de financement innovants du système alimentaire.

Pour la réalisation de ces attentes, les actions suivantes sont identifiées pour être mises en œuvre.

5.1. Systèmes de production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique durables et résilients aux changements climatiques

L'objectif de cette priorité est d'accroître durablement la productivité et les rendements agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques à travers, une agriculture raisonnée, adaptée aux sols et aux climats. Il s'agira de mettre un accent sur la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation des intrants de qualité ; la gestion phyto et zoo sanitaire ; l'adoption des pratiques et technologies durables, adaptées au changement climatique ainsi que le renforcement des capacités des acteurs de chaînes de valeur sur les bonnes pratiques agricoles. Il sera aussi question de maîtriser les espaces de production à travers les aménagements hydroagricoles respectueux de l'environnement et de faciliter l'accès durable des agriculteurs aux services de mécanisation agricole de qualité afin de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à l'augmentation des revenus des producteurs.

Pour l'atteinte des objectifs de cette priorité, le pays propose comme actions :

Action 1 : Promotion et contrôle de la qualité des intrants agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques

Cette action vise à renforcer la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation des intrants de qualité adaptés et résilients aux changements climatiques.

Les interventions sont : (i) promouvoir les entreprises semencières, (ii) renforcer les capacités en ressources humaines, matérielles et managériales, (iii) sélectionner des nouvelles variétés performantes et renforcer la disponibilité en semences de prébase et de base, (iv) accompagner le processus d'accréditation du système de contrôle et de certification des semences et autres intrants du Togo aux normes internationales applicables (ISTA, OCDE, code de conduite internationale sur la gestion des pesticides, etc.), (v) renforcer l'opérationnalisation du Fonds d'appui au secteur semencier, (vi) renforcer le dispositif de recherche & développement de la filière des engrais organiques, biofertilisants, biopesticides et autres produits assimilés, (vii) renforcer le centre d'alevinage d'Agbodrafo et des privés dans la production des alevins performants, (viii) mettre en place

des couvoirs dans les zones de production, (ix) faciliter l'accès aux produits vétérinaires pour les éleveurs, (x) accompagner les producteurs dans l'acquisition des intrants agricoles à des coûts réduits, (xi) mettre à disposition des producteurs des semences à haute valeur nutritive (patate douce à chair orange, maïs jaune, fruits et légumes etc.).

Action 2 : Renforcement de capacités productives des unités de production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique

Cette action consiste à renforcer les capacités des centres de sélection et des unités de production en infrastructures et en équipements.

Pour la filière végétale, il s'agira de (i) renforcer les capacités des centres de sélection et de production en équipements et infrastructures de conditionnement et de stockage des semences agricoles et agroforestières, (ii) appuyer l'émergence des entreprises semencières, (iii) renforcer les capacités des acteurs de la filière y compris les structures de formation, (iv) promouvoir une unité de production d'engrais chimiques pour la consommation locale en valorisant les ressources minières du pays (phosphates, calcaire etc.).

Pour la filière animale, il sera question de (i) installer une unité de collecte, de traitement et de conditionnement des semences animales, (ii) installer de nouvelles unités d'insémination artificielle, (iii) appuyer les acteurs privés pour mettre en place des nouvelles unités de production de géniteurs, (iv) mettre en place six (06) unités de production d'aliments, (v) renforcer les capacités des acteurs de la filière animale y compris les structures de formation, (vi) renforcer les appuis à la productivité des élevages familiaux.

Pour la filière halieutique, il s'agira de (i) renforcer les capacités des fermes piscicoles par la fourniture du matériel, équipements piscicoles et des cages flottantes, (ii) promouvoir l'aménagement des exploitations piscicoles (étangs, bacs hors sol), (iii) mettre en place des unités de fabrication d'aliments pour poissons, (iv) installer les dispositifs de concentration de poissons (DCP) et fournir les matériels et équipements de pêche aux pêcheurs et (v) renforcer les capacités des acteurs de la filière y compris les structures de formation.

Action 3 : Renforcement du dispositif de gestion phyto et zoo sanitaire

Ce volet vise à suivre la dynamique des bioagresseurs et foyers d'épizooties d'importance majeure en vue de permettre leur gestion rapide par les différents acteurs (agriculteurs, éleveurs et techniciens, etc.).

Pour ce faire il s'agira de : (i) élaborer et mettre en place le protocole de surveillance spécifique (piégeage) à chaque ravageur, (ii) renforcer le dispositif de terrain en matériels et équipements de surveillance, (iii) renforcer les capacités des agents de la vulgarisation en matière de surveillance, de collecte des données et de maintenance des équipements de surveillance, (iv) réaliser des études de prévalence des maladies animales et halieutiques prioritaires, (v) renforcer le réseau d'épidémiologie - surveillance des maladies animales au Togo (REMATO) ainsi que la surveillance des maladies végétales et halieutiques, (vi) produire les bulletins d'information phytosanitaire et zoo sanitaire mensuel, (vii) renforcer le fonctionnement de la plate-forme one health.

Action 4 : Promotion des pratiques de gestion durable de l'eau, des sols, de la biodiversité et des déchets

Cette action vise à encourager les initiatives de préservation des ressources environnementales dans le cycle de production, transformation et utilisation des aliments tout en réduisant la perte de la biodiversité, la pollution, la dégradation des sols, le gaspillage d'eau. Ces pratiques permettront de renforcer la résilience des agriculteurs et éleveurs tout en contribuant à l'atténuation des émissions de GES.

Il s'agira de : (i) promouvoir les activités agricoles résilientes au changement climatique (déboisement-reboisement, agroforesterie, agro écologie, jardins nutritifs, agriculture familiale), (ii) renforcer les capacités des producteurs sur l'utilisation rationnelle des produits phytosanitaires, (iii) valoriser les produits forestiers non ligneux à haute valeur nutritive et économique, (iv) assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources floristiques et fauniques, (v) développer des partenariats visant le transfert de technologies en matière d'adaptation au changement climatique, (vi) assurer l'appropriation et l'adoption durable de ces technologies générées, (vii) assurer la conservation et l'utilisation des ressources phyto-génétiques mineures , (viii) promouvoir la valorisation des terres fortement dégradées pour préserver les zones forestières, (ix) évaluer les impacts environnemental et social des actions, (x) encourager l'économie circulaire, (xi) promouvoir l'économie verte, (xii) élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des pêcheries et des plans d'eau.

Action 5 : Promotion de la Mécanisation Agricole

L'objectif de cette action est d'accroître le taux de mécanisation en vue de contribuer à la modernisation de l'agriculture et améliorer la productivité.

Elle va consister à faciliter l'accès aux équipements et matériels agro-sylvo-pastoraux et halieutiques à travers : (i) la construction et l'équipement de six (06) centres régionaux de mécanisation agricole (CRMA), (ii) le renforcement des mesures incitatives visant à promouvoir l'acquisition des équipements et matériels agro-sylvo-pastoraux et halieutiques et (iii) le renforcement des capacités des acteurs aux métiers de mécanisation agricole.

Action 6 : Renforcement de la recherche et de la vulgarisation pour le développement et le transfert des technologies innovantes basées sur les TIC

Cette action vise à contribuer à une meilleure productivité et compétitivité des filières agricoles porteuses au Togo.

Il sera question de : (i) rendre fonctionnel le dispositif d'appui à la recherche-système (DARS), (ii) renforcer les capacités en ressources humaines, matérielles, techniques et financières au profit de la recherche et de la vulgarisation , (iii) développer des technologies innovantes répondant aux besoins des acteurs des chaînes de valeurs agricoles, (iv) opérationnaliser le système national de la recherche agricole et agroindustrielle (SNRAA-Togo), (v) opérationnaliser le centre national de spécialisation sur les bioagresseurs (CNS-bio-agresseurs) (vi) développer une application intégrée accessible aux acteurs, (vii) renforcer les capacités des acteurs sur les applications numériques, (viii) assurer la diffusion des pratiques d'adaptation aux changements climatiques auprès des acteurs, (ix) mettre en place des dispositifs numériques de suivi et de contrôle des spéculations agricoles, (x) mettre en place un centre d'appel pour des informations et conseils agricoles aux acteurs de chaînes de valeurs agricoles, (xi) renforcer les savoirs endogènes moins émetteurs de GES.

Action 7 : Aménagements hydroagricoles (agropoles, périmètres irrigués, ZAAP, ZAPB, bas-fonds, retenues d'eau colinéaires, etc.)

L'objectif de cette action est la maîtrise des espaces agricoles à des fins de production dans une approche d'agriculture climato-intelligente et garantir un approvisionnement régulier en matière première des unités de transformation centrées essentiellement sur l'approche partenariat public privé (PPP).

Pour y arriver, plusieurs initiatives méritent d'être renforcées. Il s'agit de : (i) opérationnaliser dix (10) agropoles, porteurs d'initiatives de transformation agro- industrielle, d'emploi, (ii) aménager 20 000 ha de périmètres irrigués, (iii) réaliser au moins 400 zones aménagées agricoles planifiées (ZAAP) dont 120 ZAAP d'excellence, (iv) opérationnaliser 39 zones d'aménagement de production bovine (ZAPB) à raison d'une (01) par préfecture, (v) exploiter 121 459 ha de bas-fonds disponibles et optimiser les 58 700 ha déjà exploités.

5.2. Valorisation des produits agricoles et accès durable aux marchés

L'objectif de cette priorité est d'accroître durablement la capacité de transformation, de conservation, de promotion des produits locaux et répondre aux besoins spécifiques du marché national et international afin d'améliorer à terme les revenus des différents acteurs.

Il s'agira de mettre un accent sur la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation des matériels et équipements afin d'accroître la capacité de transformation des produits ainsi que leur écoulement. Aussi faut-il renforcer les infrastructures de transport des produits et des personnes dans le respect de l'environnement.

Action 1 : Amélioration du système d'approvisionnement et canaux de distribution des produits alimentaires

Cette action vise à renforcer la capacité nationale en matière de stockage, de conservation et de fourniture des produits alimentaires en améliorant la fluidité des échanges entre les zones de production, de transformation et de consommation. Elle consiste à mettre à la disposition des acteurs des chaînes de valeur des infrastructures telles que les magasins, abris, aires de séchage, hangars, chaînes de froid ainsi que des infrastructures de transport etc. pour améliorer la conservation, le stockage et la mise en marché des produits alimentaires tout en préservant l'environnement. Il s'agira aussi de subventions ciblées pour le renforcement des capacités de conservation, techniques et managériales des entreprises. La mise en œuvre se fera à travers l'approche partenariat public privé (PPP). Les activités prévues sont entre autres : (i) construire des infrastructures de soutien à la production (magasins, abris, hangars et aires de séchage sur les 400 ZAAP et les 39 ZAPB), (ii) construire des marchés répondant aux normes, (iii) faciliter la mise en place des chaînes de froid, (iv) renforcer la connectivité nationale (pistes rurales, réseau routier, ferroviaire, aérien, fluvial, etc.).

Action 2 : Appui à la transformation et au conditionnement des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques

Cette action vise à promouvoir le développement des entreprises de transformation à travers des subventions smart pour renforcer leur accès aux équipements de transformation modernes, au savoir-faire dans les domaines technique et managérial. Il sera promu également une unité locale de production d'emballages respectant les normes internationales.

Les activités prévues sont entre autres (i) construire 39 aires d'abattage modernes à raison d'une par préfecture, (ii) appuyer la mise en place d'une (01) unité de production de matériels de conditionnement et d'emballages respectueuses de l'environnement (iii) subventionner la mise en place des petites, moyennes et grandes unités durables de transformation des produits d'origine végétale, animale et halieutique , (iv) renforcer les capacités techniques et managériales des acteurs en matière de transformation et de conservation des produits d'origine végétale, animale et halieutique, (v) promouvoir des innovations technologiques en agro-alimentaire en prenant en compte le volet nutrition.

Action 3 : Renforcement du système de certification et de labélisation des produits togolais

Il s'agira de renforcer les capacités nationales en matière de définition des normes (sanitaires, phytosanitaires, environnementales, techniques...) et de certification. En outre, l'action vise aussi à définir, faire certifier et promouvoir les labels de production, en conformité avec la réglementation en vigueur. Il est attendu (i) certifier une cinquantaine de produits agricoles d'ici 2030, (ii) renforcer les capacités (en ressources humaines, en matériels et équipements) des agences/laboratoires chargés de la normalisation et de la certification et (iii) sensibiliser les acteurs sur la connaissance des normes.

Action 4 : Promotion des produits locaux sur le plan national et international

Il s'agira de renforcer les actions (communication, foires, salons etc.) en faveur de la consommation des produits locaux et intensifier la promotion de l'exportation des produits togolais à travers l'organisation et la participation aux foires, fora et salons internationaux. La mise en œuvre consistera à : (i) appuyer l'organisation des foires et salons nationaux de promotion des produits locaux, (ii) subventionner la participation des acteurs aux foires et salons au niveau régional et international, (iii) renforcer les capacités des acteurs sur la présentation et la promotion des produits et (iv) promouvoir des vitrines et plates-formes électroniques pour la visibilité des produits locaux.

5.3. Alimentation saine et nutritive et mécanismes de résilience des populations togolaises

Les actions nécessaires pour une alimentation saine et nutritive et des mécanismes de résilience des populations togolaises consistent à : promouvoir des actions en faveur de la nutrition maternelle et infantile, renforcer le système de contrôle de la qualité, améliorer l'accès aux services sociaux de base aux couches vulnérables, entre autres les populations pauvres, les enfants, les femmes, les personnes âgées, les personnes vivant avec un handicap.

Action 1 : Renforcement des actions en faveur de la nutrition maternelle et infantile

Il s'agit de prendre des dispositions pour prévenir/réduire le retard de croissance, l'émaciation et les carences en vitamines et en minéraux. Il consiste à : (i) promouvoir l'éducation nutritionnelle et la communication pour le changement de comportement en matière d'alimentation et de nutrition ; (ii) renforcer les interventions concernant l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant ; (iii) renforcer les capacités des PME/PMI intervenant dans la transformation des aliments à haute valeur nutritive et sur l'enrichissement.

Action 2 : Amélioration du système de contrôle de la qualité, d'inspection des aliments à tous les maillons de la chaîne alimentaire.

Cette action vise à réglementer et contrôler la chaîne de fabrication des aliments, le suivi des dispositions de sanction et améliorer le système d'inspection. Pour y parvenir, il faut : (i) élaborer et vulgariser des normes alimentaires minimales ; (ii) renforcer les capacités des structures de contrôle et d'inspection des aliments ; (iii) mettre en place une agence de sécurité sanitaire des aliments.

Action 3 : Renforcement de l'accès aux services sociaux de base en faveur des ménages pauvres et autres groupes vulnérables

Elle consiste à fournir de l'eau potable à tous les ménages sur toute l'étendue du territoire, à promouvoir l'hygiène et l'assainissement, ainsi qu'un cadre de vie décent. Aussi, permettra-elle de renforcer le système d'aide et une assurance sociale aux populations pauvres et vulnérables. A cet effet, il faut : (i) renforcer l'hygiène et l'accès universel à l'approvisionnement en eau potable (ii) améliorer le taux d'accessibilité à l'éducation, à la santé, à l'énergie et aux petites infrastructures d'assainissement ; (iii) appuyer les groupes vulnérables tels que les jeunes, les femmes, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, etc. à se connecter aux nouvelles opportunités économiques tout au long des filières porteuses ; et (iv) renforcer les filets sociaux de sécurité au profit des ménages pauvres et autres groupes vulnérables.

5.4. Promotion de la dimension genre pour un système alimentaire équitable et résilient

La promotion du genre dans le système alimentaire sera prise en compte dans la mise en œuvre de toutes les actions de la feuille de route à un taux d'implication d'au moins 40% des femmes et des jeunes dans le ciblage des bénéficiaires.

Cette priorité consiste à mettre un accent particulier sur le rôle central des femmes et des jeunes dans l'amélioration de la résilience du système alimentaire. Il sera question de se focaliser sur les activités qui comblent les écarts entre les sexes dans la participation des femmes et des jeunes sur les chaînes de valeur. Ces activités porteront sur : (i) le renforcement du cadre institutionnel de mise en œuvre des actions genre dans le secteur agricole ; (ii) l'amélioration de la prise en compte du genre dans la mise en œuvre des actions du système alimentaire et (iii) le renforcement de la communication autour de la thématique genre et développement.

Action 1 : Renforcement du cadre institutionnel de mise en œuvre des actions genre du système alimentaire

Cette action vise le renforcement des cellules genre pour une amélioration des performances du système alimentaire. Elle permettra de : (i) structurer les réseaux de femmes et de jeunes ; (ii) améliorer la participation des femmes et de jeunes à la prise de décision au sein des chaînes de valeur et (iii) organiser un renforcement de capacités continu y compris l'alphabétisation fonctionnelle à l'endroit des femmes rurales.

Action 2 : Amélioration de la prise en compte du genre dans la mise en œuvre des actions du système alimentaire

L'objectif de cette action est d'améliorer le niveau de prise en compte genre dans les différentes interventions du système alimentaire pour un meilleur développement des secteurs. En effet, il s'agira, entre autres, de : (i) mettre en place un mécanisme d'intégration du genre dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des programmes et projets de renforcement du système alimentaire ; (ii) vulgariser au niveau des leaders communautaires les textes juridiques relatifs au foncier et au droit à la succession ; (iii) améliorer l'accès des femmes/jeunes aux facteurs de production et à l'accès aux marchés ; (iv) promouvoir les microentreprises féminines compétitives et (v) renforcer leurs capacités sur les thématiques transversales (changement climatique, gestion durable des ressources naturelles, nutrition, etc.) .

Action 3 : Renforcement de la communication autour de la thématique genre et développement :

A ce niveau, il s'agit de faciliter une bonne appropriation de la thématique genre à travers des séances de sensibilisation à l'endroit des parties prenantes. Il s'agira de : (i) renforcer le système de communication et de capitalisation des interventions sensibles au genre ; (ii) améliorer l'accès équitable à la formation agricole initiale et continue à travers la promotion des filles dans les instituts et centres de formation agricole et (iii) assurer la protection des droits spécifiques des femmes (maternité, garde des enfants, lutte contre le harcèlement sexuel, etc.).

5.5. Renforcement de la gouvernance et des mécanismes de financement innovants du système alimentaire

5.5.1. Renforcement de la gouvernance

Le volet « gouvernance » vise à améliorer les instruments juridiques, politiques et fiduciaires de façon à accélérer la transformation structurelle et durable du système alimentaire. Il est également destiné à renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des acteurs impliqués dans le système alimentaire au niveau central et déconcentré à l'horizon 2030.

Les actions qui entrent dans le cadre de cette priorité sont :

Action 1 : Renforcement des mesures juridiques et politiques pour stimuler les opérateurs du système alimentaire :

Les mesures juridiques et politiques visent à mettre en place des cadres législatifs et réglementaires solides qui favorisent l'équité et l'inclusion dans le système alimentaire. Cela peut inclure des lois, des réglementations et des politiques spécifiques pour promouvoir l'égalité des chances et garantir l'accès équitable aux ressources et aux opportunités. Ces mesures passeront par : (i) adopter la loi d'orientation agricole et ses textes d'application ; (ii) élaborer une loi sur les interprofessions et les agrégateurs; (iii) mettre en place des facilités à la formalisation des droits fonciers ; (iv) enregistrer les transactions liées au foncier rural ;(v) établir et actualiser le cadastre agricole, (vi) faire des plaidoyers auprès des autorités nationales et communales pour accroître le budget alloué au système alimentaire ; (vii) rendre les incitations fiscales attrayantes pour les opérateurs , telles que des réductions d'impôts ou des avantages fiscaux, pour encourager l'investissement et la croissance dans le secteur.

Action 2 : Promotion et renforcement des capacités des interprofessions :

L'action vise à renforcer la coordination et la collaboration entre les différents acteurs du système alimentaire pour relever les défis communs. Pour y arriver, il serait question de : (i) renforcer les capacités des acteurs sur des différentes thématiques telles que les principes coopératifs, leurs rôles et responsabilités, la contractualisation, les chaînes de valeurs, l'entrepreneuriat, l'éducation financière, la recherche de marché et l'élaboration du plan d'action, (ii) mettre en place des cadres de concertation des acteurs et (iii) mettre en place un mécanisme de récompenses pour primer la meilleure interprofession.

Action 3 : Renforcer et rendre plus accessible le système d'information sur les marchés des produits alimentaires :

Cette action a pour objectif de rendre plus accessible le système d'information sur les marchés des produits agricoles. Les activités suivantes seront réalisées : (i) développer une plateforme en ligne centralisée; (ii) harmoniser les technologies pour la collecte, le traitement et l'analyse de données; (iii) former et renforcer les capacités des acteurs du système d'information des marchés (iv) sensibiliser et communiquer pour informer les acteurs sur l'importance des informations sur les marchés alimentaires et les avantages de les utiliser dans leur processus de prise de décision.

Action 4 : Prévention et gestion des crises

L'objectif est de renforcer les mécanismes d'aide à la décision afin d'accroître l'efficacité de la prévention et de la gestion des crises (climatique, sécuritaire, sanitaire) qui affectent le système alimentaire. Les activités de cette action sont : (i) améliorer les systèmes de prévention et de suivi des crises alimentaires ; (ii) diffuser les informations climatiques, hydrométriques et agrométriques, (iii) mettre en place une assurance indicielle et santé, (iv) appuyer la mise en œuvre du plan de préparation et de réponse aux crises alimentaires, (v) élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques du secteur agricole.

Action 5 : Gouvernance des systèmes de sécurité alimentaire et de nutrition

L'objectif de cette action est de renforcer l'ensemble des mécanismes qui permettront aux différents acteurs d'améliorer durablement le système alimentaire.

Au niveau communal et intercommunal : il s'agira de : (i) renforcer les capacités des communes dans la prise en compte des questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans leur planification ; (ii) garantir l'articulation entre la planification communale orientée vers la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les politiques sectorielles ; (iii) renforcer le mécanisme de coordination et de suivi-évaluation des interventions de sécurité alimentaire et nutritionnelle mises en œuvre au niveau périphérique ; (iv) mettre en place et soutenir les plateformes communales de sécurité alimentaire et nutritionnelle pour une gouvernance locale efficace.

Au niveau communautaire : Il s'agit à ce niveau de : (i) renforcer la structuration des producteurs en coopératives et renforcer leurs capacités de gestion ; (ii) mettre en place des mécanismes d'incitation à l'endroit du secteur privé pour les encourager à orienter leurs investissements dans le système alimentaire ; (iii) encourager les partenariats public-privé ou coopérative-privé pour développer les chaînes de valeurs agricoles.

5.5.2. Accès au financement et à la promotion des initiatives privées.

L'objectif général des mécanismes de financement innovants du système alimentaire est de faciliter l'accès des acteurs le long des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques aux produits et services financiers adaptés.

Pour y parvenir, diverses actions seront entreprises dont la structuration et le renforcement de capacités des acteurs des chaînes de valeurs, le renforcement du système financier et la promotion des instruments innovants de financement du secteur agricole.

Action 1 : Structuration et renforcement des capacités des acteurs des chaînes de valeur et du système financier.

En vue d'augmenter les financements accordés aux acteurs des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique, les activités suivantes sont proposées : (i) renforcer la formation en éducation financière ; (ii) appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des modèles d'affaire des bénéficiaires ; (iii) appuyer le développement des services de gestion d'entreprises incluant le contrôle de gestion, l'élaboration des états financiers et la tenue de la comptabilité ; (iv) appuyer la commercialisation, etc. Il sera également procédé au (v) renforcement des capacités des institutions financières.

Action 2 : Promotion des instruments innovants de financement du secteur agricole

L'objectif de cette action est de diversifier les instruments innovants de financement afin de répondre aux défis majeurs des acteurs des chaînes de valeurs. Les activités y afférentes sont : (i) réaliser une étude de faisabilité et mettre en place une banque agricole ; (ii) développer des instruments financiers (le fonds de garantie, crédit vert, alliance productive/contractualisation, fonds de développement local (FDL), financement structuré de projets) et (iii) favoriser des petits investissements privés à travers l'appui aux prestations d'un ensemble de services financiers (crédit, épargne, assurance, paiements) susceptibles d'accroître la sécurité alimentaire et de nutrition à destination des ménages mais aussi des PME, tout au long des chaînes de valeur agricoles.

VI. CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI -EVALUATION

6.1 Parties prenantes

La mise en œuvre des activités de la feuille de route nécessite l'implication des acteurs suivants : (i) les ministères chargés de l'agriculture, de la planification, de la santé, de l'environnement, de l'économie maritime, de l'économie numérique de la recherche, de l'eau, de l'économie et des finances,; du commerce, de l'éducation, de la communication, du développement à la base, de l'action sociale, de la protection civile, des pistes rurales et des transports, (ii) la cellule présidentielle d'exécution et de suivi des projets (CPES), (iii) les collectivités locales, (iv) les partenaires techniques et financiers (PTF), les organisations de la société civiles (OSC), les organisations des producteurs, le secteur privé et (v) la task force multisectorielle de nutrition.

6.2. Arrangements institutionnels

Le dispositif institutionnel de pilotage de la feuille de route de la transformation du système alimentaire national sera constitué par une coordination stratégique et une coordination opérationnelle placées sous la tutelle du ministère chargé de l'agriculture. Ces organes seront chargés du pilotage et regrouperont les principaux acteurs du système alimentaire national.

6.2.1. Coordination stratégique

Au niveau national, la feuille de route de transformation du système alimentaire sera pilotée par un comité interministériel de pilotage stratégique. Ce comité aura pour attributions de : (i) assurer le leadership en matière de coordination des acteurs impliqués, d'identifier, de concevoir et de mettre en œuvre des solutions aux problèmes de la transformation durable du système alimentaire et (ii) définir les orientations stratégiques.

6.2.2. Coordination opérationnelle

Au niveau régional, des comités régionaux d'orientation et de pilotage (CROP) constitués par les acteurs du système alimentaire régional seront mis en place sous la coordination du directeur régional chargé de l'agriculture. Ils assureront la coordination et l'orientation des interventions régionales.

Au niveau préfectoral, il sera créé des comités communaux d'orientation et de pilotage (CCOP) élargis aux autres secteurs impliqués au sein de chaque préfecture qui vont regrouper tous les maires sous la coordination du porte-parole des maires.

6.3. Système de suivi-évaluation

La mise en œuvre de la feuille de route de transformation du système alimentaire au Togo nécessitera des interactions constantes avec les ministères concernés, les partenaires techniques et financiers, les organisations non gouvernementales, les organisations de producteurs et autres acteurs.

Le suivi-évaluation de cette feuille de route sera multisectoriel et organisé autour du mécanisme de suivi-évaluation du ministère en charge de l'agriculture élargi aux systèmes de suivi-évaluation des secteurs impliqués. Il sera développé au besoin des outils de collecte des données adaptés aux résultats attendus de la mise en œuvre de cette feuille de route.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route, des rapports de performance périodiques seront présentés aux acteurs impliqués afin d’apprécier l’évolution vers l’atteinte des objectifs d’une part et de réorienter les actions sur la base des données probantes d’autre part.

Des évaluations à mi-parcours et finales de la mise en œuvre de la feuille de route seront organisées à des périodes appropriées. Des études thématiques ou des enquêtes spécifiques seront organisées pour mieux apprécier certains effets spécifiques ou des situations éventuelles.

Toutes ces actions seront structurées dans un plan de suivi évaluation spécifique fondé sur les priorités de la feuille de route.

6.4. Risques et mesures de mitigation

Tableau 2 : Risques et mesures de mitigation pour la feuille de route du système alimentaire

RISQUE	MITIGATION
Aléas climatiques (inondations, sécheresse, épidémies, incendies, feux de végétation et pandémies)	Développer une agriculture climato- intelligente, stock de sécurité alimentaire, assurance indicielle. Renforcer les systèmes d’alerte précoce.
Financement insuffisant et limité dans le temps pour la mise en œuvre des activités planifiées par les différents programmes en lien avec le système alimentaire.	S’assurer que les activités clés sont inscrites au programme d’investissement public. Faire des plaidoyers auprès des PTF. Explorer les mécanismes financiers innovants notamment : fonds d’adaptation, fonds vert climat, crédit carbone...Créer une banque agricole. Mettre en œuvre des recommandations des études sur les fonds agricoles (fonds sur l’élevage).
Faible implication des parties prenantes dans la mise œuvre de la feuille de route du système alimentaire	Respecter les engagements et les cahiers de charge par les parties prenantes. Vulgariser la feuille de route à l’endroit des parties prenantes.
Maladies ravageuses des plantes ou maladies animales/ d’élevage	Organiser des campagnes préventives et mettre en place des stocks stratégiques des produits phytosanitaires et vétérinaires.
L’insécurité du foncier rural	Elaboration et mise en œuvre de la politique foncière agricole.
Barrières socioculturelles	Sensibiliser pour le changement de comportement et de mentalité.

VII. Stratégie de mobilisation des ressources financières

Le budget nécessaire pour la mise en œuvre des actions de la feuille de route s’élève à environ mille deux cent quatre-vingt-dix-huit milliards cent quarante-cinq millions (1 298 145 000 000) francs CFA.

La mise en œuvre de cette feuille de route se fera à travers les mesures de réformes et les investissements sensibles au système alimentaire.

Plusieurs sources de financement identifiées dans le tableau ci-dessous permettront de mobiliser les ressources nécessaires pour la mise en œuvre de la feuille de route.

Sources de financements	Prérequis
Etat	Identification des idées de projets, étude de faisabilité, évaluation des projets et inscription au programme d'investissement public.
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du climat des affaires adapté à l'émergence des champions nationaux - Identification des projets sur lesquels le privé peut se positionner - Promotion des investissements sur les maillons intrants, transformation et distribution du système alimentaire - Orientation des OSC sur les besoins du système alimentaire en particulier le maillon de la production - Identification des supers promoteurs dans les territoires en vue de les accompagner
Partenaires techniques et Financiers	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des projets arrimés aux cadre programmatique pays des PTF - Préparation et soumission des projets
Fonds spéciaux	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des projets éligibles - Préparation et soumission des projets

Par ailleurs les tables rondes des bailleurs pourront être organisées pour faciliter la mobilisation des ressources en vue de l'atteinte des objectifs de la feuille de route.

.

VIII. CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

Activités	Période d'exécution		
	Court terme : 2023-2024	Moyen terme : 2025-2027	Long terme : 2028-2029
Priorité 1. Systèmes de production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique durable et résilients au changement climatique			
Action 1 : Promotion et contrôle de qualité des intrants agro-sylvo-pastorale halieutique et faunique			
Action 2 : Renforcement de capacités productives des unités de production agro-sylvo-pastorale halieutique et faunique			
Action 3 : Renforcement du dispositif de gestion phyto et zoo sanitaire			
Action 4 : Promotion des pratiques de gestion durable de l'eau, des sols, de la biodiversité et des déchets			
Action 5 : Promotion de la Mécanisation Agricole			
Action 6 : Renforcement de la recherche et de la vulgarisation pour le développement et le transfert des technologies innovantes basé sur les TIC			
Action 7: Aménagements hydroagricoles (agropoles, périmètres irrigués, ZAAP, ZAPB, bas-fonds, retenues d'eau colinéaires, etc.)			
Priorité 2. Valorisation des produits agricoles et l'accès durable aux marchés			
Action 1 : Construction des infrastructures de soutien (magasins, abris, aires de séchage, hangars) à la production et la conservation des produits			
Action 2 : Construction ou réhabilitation des pistes rurales de désenclavement des zones de production			
Action 3 : Appui à la transformation et au conditionnement des produits			

Activités	Période d'exécution		
	Court terme : 2023-2024	Moyen terme : 2025-2027	Long terme : 2028-2029
Action 4 : Renforcement du système de certification et de labélisation des produits togolais			
Action 5 : Promotion des produits locaux au plan national et international			
Priorité 3. Alimentation saine et nutritive et mécanismes de résilience des populations togolaises			
Action 1 : Renforcement des actions en faveur de la nutrition maternelle et infantile			
Action 2 : Amélioration du système de contrôle de la qualité, d'inspection des aliments à tous les maillons de la chaîne alimentaire			
Action 3 : Renforcent le système de protection sociale en faveur des ménages pauvres et autres groupes vulnérables			
Priorité 4. Promotion de la dimension genre pour un système alimentaire équitable et résilient			
Action 1 : Renforcement du cadre institutionnel de mise en œuvre des actions genre dans le système alimentaire			
Action 2 : Amélioration de la prise en compte du genre dans la mise en œuvre des actions dans le système alimentaire			
Action 3 : Renforcement de la communication autour de la thématique genre et développement			
Priorité 5. Renforcement de la gouvernance et des mécanismes de financement innovants du système alimentaire			
Renforcement de la gouvernance			
Action 1 : Structuration et renforcement de capacités des acteurs des chaînes de valeurs et du système financier.			
Action 2 : Promotion et renforcement de capacités des interprofessions			

Activités	Période d'exécution		
	Court terme : 2023-2024	Moyen terme : 2025-2027	Long terme : 2028-2029
Action 3 : Renforcer et rendre plus accessible le système d'information sur les marchés des produits alimentaires			
Action 4 : Gouvernance des systèmes de sécurité alimentaire et de nutrition			
Accès au financement et à la promotion des initiatives privées.			
Action 1 : Structuration et renforcement de capacités des acteurs des chaînes de valeurs et du système financier.			
Action 2 : Promotion des instruments innovants de financement du secteur agricole y compris la mise en place d'une banque agricole			

IX. ANNEXE1 : MATRICE DE LA FEUILLE DE ROUTE

Activités	Partenaires d'exécution	Résultats attendus	Indicateurs de résultat	Coûts (en million FCFA)	Lien avec les ODD
Priorité 1. Systèmes de production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique durable et résilients au changement climatique				672 670	
Action 1 :Promotion et contrôle de qualité des intrants agro-sylvo-pastorale halieutique et faunique	MAEDR, HAUQE	Les intrants agro-sylvo-pastorale, halieutiques et fauniques sont contrôlés	Quantité d'intrants agro-sylvo-pastorale, halieutiques et fauniques contrôlés	27 350	ODD 2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
Action 2 : Renforcement de capacités productives des unités de production agro-sylvo-pastorale halieutique et faunique	MAEDR, MEMPPC MERF	Les unités de production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique sont promues	Nombre d'unités de production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique promues	42 060	ODD 2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
Action 3 : Renforcement du dispositif de gestion phyto et zoo sanitaire	MAEDR	Le dispositif de gestion durable de l'eau, des sols, de la biodiversité et des déchets est renforcé	Taux de réduction des maladies phyto et animales	3 310	ODD 1 - Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
Action 4 : Promotion des pratiques de gestion durable de l'eau, des sols, de la biodiversité et des déchets y compris les plans de gestions des pêcheries et des plans d'eau	MAEDR, MERF	L'eau, les sols, la biodiversité et les déchets sont gérés durablement	Pourcentage d'eau, et des sols utilisé dans l'agriculture Quantité de déchets générés dans l'agriculture	14 720	ODD 12 - Établir des modes de consommation et de production durables

Activités	Partenaires d'exécution	Résultats attendus	Indicateurs de résultat	Coûts (en million FCFA)	Lien avec les ODD
Action 5 : Promotion de la Mécanisation Agricole	MAEDR	Les équipements pour les travaux agricoles sont utilisés par les agriculteurs	Taux de mécanisation agricole	63 000	ODD 12 - Établir des modes de consommation et de production durables
Action 6 : Renforcement de la recherche et de la vulgarisation pour le développement et le transfert des technologies innovantes basé sur les TIC	MAEDR, MERF	La recherche et la vulgarisation sont innovantes et résilientes	Nombre de technologies innovantes et résilientes vulgarisées	5 500	ODD 12 - Établir des modes de consommation et de production durables
Action 7: Aménagements hydroagricoles (agropoles, périmètres irrigués, ZAAP, ZAPB, bas-fonds, retenues d'eau colinéaires, etc.)	MAEDR, MERF	Les parcelles agricoles, les bas-fonds et les retenues d'eau collinéaires ont été aménagés	Nombre d'aménagement hydro-agricoles réalisés	521 730	ODD 12 - Établir des modes de consommation et de production durables
Priorité 2. Valorisation des produits agricoles et l'accès durable aux marchés				339 110	
Action 1 : Construction des infrastructures de soutien (magasins, abris, aires de séchage, hangars) à la production et la conservation des produits	DAEMA, DE, DMO, ONAF, MCIPCL	Les infrastructures de soutien à la production et à la conservation des produits sont construites	Nombre de magasins, abris, hangers, aires de séchage construits	38 660	ODD 9 - Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
Action 2 : Construction ou réhabilitation des pistes rurales de désenclavement des zones de production	DAEMA, Minist Piste	Les pistes rurales de désenclavement des zones de production sont construites	Linéaires de pistes rurales construites	250 000	ODD 9 - Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
Action 3 : Appui à la transformation et au conditionnement des produits	ITRA, ICAT, DE, ONAF, MITP, MCIPCL	Les produits agricoles sont transformés et conditionnés	Volume de produits transformés et conditionnés	38 500	ODD 12 - Établir des modes de consommation et de production durables

Activités	Partenaires d'exécution	Résultats attendus	Indicateurs de résultat	Coûts (en million FCFA)	Lien avec les ODD
Action 4 : Renforcement du système de certification et de labélisation des produits togolais	ITRA, DPV, DE, HAUQE, MSHPAUS, MERF, MICIPCL	Les produits agricoles sont certifiés et labellisés	Nombre de produits certifiés et labellisés	10 425	ODD 12 - Établir des modes de consommation et de production durables
Action 5 : Promotion des produits locaux au plan national et international	MCIPCL	Les produits locaux sont promus sur le plan national et international	Quantité de produits locaux consommés sur le plan national et international	1 525	ODD 8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
Priorité 3. Alimentation saine et nutritive et mécanismes de résilience des populations togolaises				263 226	
Action 1 : Renforcement des actions en faveur de la nutrition maternelle et infantile	MASPA, MAEDR	Les actions en faveur de la nutrition maternelle et infantile sont renforcées	Taux de réduction de la malnutrition maternelle et infantile	667	ODD 3 - Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
Action 2 : Amélioration du système de contrôle de la qualité, d'inspection des aliments à tous les maillons de la chaîne alimentaire	MAEDR, HAUQE, MCIPCL	Le système de contrôle de la qualité, d'inspection des aliments à tous les maillons de la chaîne alimentaire est amélioré	Volume d'aliments contrôlés sur les chaînes de valeur	71	ODD 3 - Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
Action 3 : Renforcent le système de protection sociale en faveur des ménages pauvres et autres groupes vulnérables	MASPA, MEHV, MAEDR	Le système de contrôle de la qualité, d'inspection des aliments à tous les maillons de la chaîne alimentaire est amélioré	Volume d'aliments contrôlés sur les chaînes de valeur	262 488	ODD 1 - Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Activités	Partenaires d'exécution	Résultats attendus	Indicateurs de résultat	Coûts (en million FCFA)	Lien avec les ODD
Priorité 4. Promotion de la dimension genre pour un système alimentaire équitable et résilient				2 294	
Action 1 : Renforcement du cadre institutionnel de mise en œuvre des actions genre dans le système alimentaire	MASPA, MSHPAUS MAEDR,	Le cadre réglementaire des actions genre du système alimentaire est renforcé	Pourcentage de femmes impliquées dans le système alimentaire Pourcentage d'hommes impliqués dans le système alimentaire Pourcentage de personnes vulnérables impliquées dans le système alimentaire	874	ODD 5 - Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
Action 2 : Amélioration de la prise en compte du genre dans la mise en œuvre des actions dans le système alimentaire	MASPA, MSHPAUS MAEDR,	La dimension genre est prise en compte dans la mise en œuvre des actions du système alimentaire	Pourcentage de femmes impliquées dans la mise en œuvre du système alimentaire Pourcentage d'hommes impliqués dans la mise en œuvre du système alimentaire Pourcentage de personnes vulnérables impliquées dans la	1 190	ODD 5 - Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Activités	Partenaires d'exécution	Résultats attendus	Indicateurs de résultat	Coûts (en million FCFA)	Lien avec les ODD
			mise en oeuvre du système alimentaire		
Action 3 : Renforcement de la communication autour de la thématique genre et développement	MASPA, MAEDR, MSHPAUS	La thématique genre est suffisamment communiquée auprès des populations	Nombre de personnes informées sur les aspects genre	230	ODD 5 - Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
Priorité 5. Renforcement de la gouvernance et des mécanismes de financement innovants du système alimentaire				20 845	
Renforcement de la gouvernance				3 495	ODD 1 - Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
Action 1 : Structuration et renforcement de capacités des acteurs des chaînes de valeurs et du système financier.	MAEDR	Les acteurs des chaînes de valeur sont structurés	Nombre d'organisations professionnelles agricoles structurées	1 552	ODD 8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Activités	Partenaires d'exécution	Résultats attendus	Indicateurs de résultat	Coûts (en million FCFA)	Lien avec les ODD
Action 2 : Promotion et renforcement de capacités des interprofessions	MAEDR	Les interprofessions sont renforcées	Nombre d'interprofessions disposant de toutes les familles professionnelles	238	ODD 1 - Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
Action 3 : Renforcer et rendre plus accessible le système d'information sur les marchés des produits alimentaires	MAEDR	Le système d'information sur le marché est renforcé pour les produits alimentaires	Nombre de personnes informées sur les prix des produits alimentaires Nombre de personnes informées sur la disponibilité des produits alimentaires	200	ODD 8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
Action 4 : Gouvernance des systèmes de sécurité alimentaire et de nutrition	MAEDR, MSHPAUS	Le système alimentaire et nutritionnel est géré efficacement	Nombre de cadres de concertations du système alimentaire Nombres de cadres réglementaires sur le système alimentaire	1 505	ODD 2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
Accès au financement et à la promotion des initiatives privées.				17 350	ODD 8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
Action 1 : Structuration et renforcement de capacités des acteurs des chaînes de valeurs et du système financier.	MAEDR, MEF	Les acteurs des chaînes de valeur sont structurés et	Nombre d'actes des chaînes formés sur le système financier	350	ODD 8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail

Activités	Partenaires d'exécution	Résultats attendus	Indicateurs de résultat	Coûts (en million FCFA)	Lien avec les ODD
		renforcés sur le système financier			décent pour tous
Action 2 : Promotion des instruments innovants de financement du secteur agricole y compris la mise en place d'une banque agricole	MAEDR, MEF	Les instruments financiers innovants sont promus dans le secteur agricole	Nombre d'instruments financiers innovants promus dans le secteur agricole	17 000	ODD 8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
Total feuille de route				1 298 145	